



Hudson

AVIS PUBLIC

est, par la présente, donné par Louise L. Villandré, Directeur général/Greffier

A la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 5 décembre 2011, les règlements suivants furent présentés et adoptés:

**RÈGLEMENT N^o 601
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 526 CONCERNANT LE ZONAGE RELATIF
AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN**

**RÈGLEMENT N^o 604 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 492
RELATIF À LA CIRCULATION DE CAMIONS ET DE VÉHICULES-OUTILS**

**RÈGLEMENT N^o 605
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'HUDSON**

**RÈGLEMENT N^o 606
CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

La révision de ces règlements peut être faite à l'Hôtel de Ville, 481 Main, Hudson, durant les heures régulières qui sont de 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

*donné à Hudson
ce septième jour de décembre deux mille onze*

*Louise L. Villandré, o.m.a.
Directeur général/Greffier*